



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

N° C25_06_2026_10 - Convention pour l'implantation des points de collecte enterrés de la Communauté de communes Mellois en Poitou sur les communes de Celles-sur-Belle et Brioux-sur-Boutonne (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention et délib conseil municipal*
- *Convention et délib conseil municipal*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	67	8	75	11

Pour : 75	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, BALLAND Cyril, GARNIER Gwendoline, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, CHAILLER Catherine, CHARPENTIER Patrick, LAMBIN Corinne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, MARTIN Patrick, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, BENOIST Samuel, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominique, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, GIRAULT David, MERCIER Sébastien, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDÉ Laurent (pouvoir donné à LARGEAU Vanessa), COYAU David (pouvoir donné à LEQUIEN Ryan), DENOEL-MAZOYER Sylvie (pouvoir donné à LUSSEAU Christian), GIRAUD Mélodie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), MARQUET Pierrick (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SUIRE Rudy (pouvoir donné à SPATICO Marlène), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, GABOREAU Bernard, LEON-HENRI Aurélie, MORIN Christine, PAGENEAU Liliane, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Convention pour l'implantation des points de collecte enterrés de la Communauté de communes Mellois en Poitou sur les communes de Celles-sur-Belle et Brioux-sur-Boutonne (annexes)

Annexe(s) :

- Convention et délib conseil municipal

- Convention et délib conseil municipal

Vu l'article L 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du conseil municipal de Celles-sur-Belle en date du 22 avril 2026 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Brioux-sur-Boutonne du 27 avril 2026 ;

Dans le cadre du déploiement du mode de collecte sur l'ensemble des communes du territoire, il est prévu d'installer 2 sites de collecte par colonnes enterrées sur la commune de Celles-sur-Belle et 1 site de collecte par colonnes enterrées sur la commune de Brioux-sur-Boutonne. Chaque site comprend une colonne pour les ordures ménagères et une pour les emballages recyclables.

La Communauté de communes Mellois en Poitou dispose de la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Au titre de sa clause de compétence générale, la commune peut participer à la mise en valeur de l'aménagement des bourgs et donc de participer à l'installation des bacs enterrés ou semi-enterrés.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre des colonnes enterrées et les modalités de financement conformément au règlement d'implantation validé au bureau communautaires du 04 mars 2021, une convention est mise en place entre les communes des sites d'implantation et la Communauté de communes Mellois en Poitou.

La convention fixe notamment le montant prévisionnel de l'achat et de l'installation des colonnes, travaux de génie civil et transport compris. Le montant de la participation des communes s'élève à 50 % du montant HT, et se fera pas voie de fonds de concours.

Il est proposé de signer une convention avec les communes suivantes :

- Celles-sur-Belle,

- Brioux-sur-Boutonne

Le montant prévisionnel de l'achat et de l'installation des colonnes et le montant prévisionnel de la participation des communes et de la Communauté de communes Mellois en Poitou sont présentés ci-dessous :

Sites	Montant prévisionnel € HT	Participation communale en € HT	Montant porté par la CCMP en € HT	Période de réalisation des travaux
Brioux-sur-Boutonne				

Place du Champ de Foire	26 606,80 €	13 303,40 €	13 303,40 €	Septembre 2026
Celles-sur-Belle				
Rue Emile Verdon	50 727,80 €	25 363,90 €	12681,95 €	Septembre 2026
Place du Rochereau			12 681,95€	Septembre 2026
TOTAL GLOBAL	77 334,60 €	38 667,30 €	38 667,30 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les conventions pour l'implantation des points de collecte enterrés sur les communes de Celles-sur-Belle et Brioux-sur-Boutonne telles qu'annexées ;
- AUTORISER le Président à signer les conventions, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance



Nicolas RAGOT
 3e VP en charge de
 l'attractivité économique, des
 agricultures et du
 rayonnement du territoire
 2 juin 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
 Président
 30 juin 2026